

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 20 octobre 2009**

Membres présents : M M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - M. Jacky FRETZ, 2^e Adjoint-
Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint- Mme Denise FLORY, 4^e adjoint
Mmes et MM. les conseillers : SCHALLER Philippe, BURRER Marc, CLOR Hervé, EGLY
Gabrielle, RIBER Fabien, DRESCH Pascal, Christine SÜSSMUTH, DEIBER Yves,
HABERMACHER Nadine

Membres excusés : M. GOEBELS Damien qui donne procuration à M. DEIBER Yves

Secrétaire de séance : Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie.

**1.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08
SEPTEMBRE 2009**

Madame le Maire demande si quelqu'un a des remarques à émettre sur la rédaction du procès-verbal.

Aucune modification n'est demandée.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité (dont une procuration), le procès-verbal tel que rédigé et le signent.

2. LOCAL DES ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION DES MARCHES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour la réhabilitation avec changement de destination d'un bâtiment communal en local pour les associations.

L'avis d'appel public à la concurrence pour les dix lots a été mis en ligne sur le site de l'association des Maires du Haut-Rhin.

Une consultation a également été lancée pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. En effet, les travaux de réhabilitation du local nécessitent une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants.

La commission réunie du 29 septembre 2009 a analysé les différentes offres. Il a été décidé de réaliser une partie de la démolition en régie. Les montants ont été déduits des offres reçues.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 20 octobre 2009**

Madame le Maire propose de retenir les entreprises moins disantes.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont une procuration) :

✓ de retenir les entreprises moins disantes suivantes sous réserve que celles-ci produisent les pièces prévues aux articles 44 à 47 du Code des Marchés Publics :

Numéro du lot	Entreprise retenue	Montant de l'offre Hors taxes	Montant de l'offre TTC
Nature du lot			
Lot n° 1 Démolition gros oeuvre	HENNINGER Rouffach	8 944,76 €	10 697,93 €
Lot n° 2 charpente/ couverture/ zinguerie	MCT Minissini Munwiller	10 196 €	12 194,42 €
Lot n° 3 cloisons/plâtrerie/ faux plafonds	WEREY Gunsbach	7 201,00 €	8 612,40 €
Lot n° 4 : menuiseries extérieures	FLORY Bergholtz	959,60 €	1 147,68 €
Lot n° 5 : menuiseries intérieures	FLORY Bergholtz	5 297,00 €	6 336,10 €
Lot n° 6 : chauffage sanitaires	OBRECHT Westhalten	5 949,08 €	7 115,10 €
Lot n° 7 électricité VMC	GILG Wettolsheim	2 741,04 €	3 278,28 €
Lot n° 8 : peinture	ONIMUS Kingersheim	1 000,00 €	1 196,00 €
Lot n° 9 : carrelage faïence	LOPRETE Bergholtz	8 249,64 €	9 866,57 €
Lot n° 10 : ravalement de façades	ONIMUS Kingersheim	5 825,00 €	6 966,70 €
	Total	56 363,86 €	67 411,18 €

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 20 octobre 2009**

- ✓ *de retenir l'APAVE pour la mission SPS pour 1 000 euros HT.
Les dépenses seront imputées sur le compte 231337 «aménagement d'un local pour les associations » du budget primitif 2009.*
- ✓ *donne délégation à Madame le Maire pour la signature du marché et de tout acte y afférent.*

3.- ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES SAPEURS POMPIERS

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande en matériel présentée par les sapeurs pompiers. Il s'agit de deux dispositifs de sécurité pour les ARI appelés dispositif homme mort (environ 160 euros l'unité) et deux radios permettant les transmissions avec le SDIS.

La première radio mobile est prise en charge à 70 % par le SDIS dans le cadre du projet ANTARES grâce à une subvention versée par la Conseil Général et seuls environ 750 € reste à la charge de la commune. Tout équipement supplémentaire sera subventionné à hauteur de 20 %.

La seconde radio portative coûte environ 1 500 euros.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont une procuration) :

- ✓ *d'acquérir les deux dispositifs homme mort et les radios au tarif du SDIS, l'une sur le budget 2009, l'autre sur le budget 2010.*
- ✓ *donne délégation à Madame le Maire pour déposer les demandes de subventions.*

4.- DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2009

Madame le Maire informe l'Assemblée que de nouvelles propositions sont nécessaires pour tenir compte de la situation actualisée.

Les ajustements suivants sont proposés:

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
article	intitulé	montant
2151	Réseau de voirie	- 5 000,00 €
231337	Aménagement local pour associations	+ 5 000,00 €
	total	0,00 €

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 20 octobre 2009**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

➤ *approuve les modifications proposées dans le tableau ci-dessus et charge Madame le Maire d'effectuer les écritures nécessaires au budget primitif 2009.*

5.- LOYERS COMMUNAUX 2010

La loi n° 2008-111 du 08 février 2008 a mis en place un nouvel indice de référence des loyers (IRL) qui remplace l'indice de référence des Loyers (IRL) loi 2005.

Madame le Maire propose de réévaluer les loyers au 1^{er} janvier 2010 en se basant sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2009 qui est de 117,59 (116,07 en 2008) soit une augmentation de 1,31 %.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'appliquer les nouveaux tarifs ci-dessous, et donnent délégation à Madame le Maire pour leur encaissement par titres.

Logement Ecole Primaire 29 Rue de Guebwiller

Le loyer 2008 était de 485,50 Euros. Il passe à 491,86 Euros arrondi à 491,50 Euros.

Logement et garage au 9 Rue d'Issenheim

Le loyer 2008 pour le logement était de 139,50 Euros. Il passe à 141,33 Euros arrondi à 141 Euros. Pour le garage il est de 47,50 Euros. Il passe à 48,12 arrondi à 48 Euros.

Logement au 11 Rue d'Issenheim

Le loyer 2008 était de 256 Euros. Il passe à 259,35 Euros arrondi à 259 Euros.

6.- RAPPORT 2008 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Madame le Maire la parole à M. Yves DEIBER, délégué au Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, qui détaille les points forts du rapport 2008 tels que le renouvellement du comité syndical, l'adhésion de la Ville de Mulhouse, le

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 20 octobre 2009**

reversement de la redevance R2 aux communes, les travaux environnement au titre de l'article 8 financés par EDF, le contrôle des concessions, le budget, les fonds d'intervention et le lancement d'une nouvelle série de délégations de service public pour le gaz pour la desserte de 15 communes.

Madame le Maire remercie M. Yves DEIBER pour son exposé sur l'activité du Syndicat qui ne donne pas lieu à vote.

7.- PERMIS DE CONSTRUIRE

Concernant les panneaux solaires intégrés, Madame le Maire précise que c'est le Préfet qui est à présent compétent et non plus la commune pour l'étude des dossiers.

- M. WENIGER Charles : panneaux solaires

Madame le Maire présente les dossiers de permis de construire pour lesquels, avec Mesdames et Messieurs les Adjointes, elle a émis un avis, à savoir :

➤ Déclaration préalable :

- M. DEYBACH Jean: abri non clos: avis favorable
- Mme DRESCH Fernande : clôture sur limite séparative: avis favorable

➤ Permis de construire :

- M. DEYBACH Jean : construction d'une véranda aluminium couleur bois: avis favorable

8.- DIVERS

A. COMPTE RENDU DE L'UTILISATION DES CREDITS

Madame le Maire donne la parole à Mlle Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie, qui donne lecture du tableau remis aux conseillers et retrace l'utilisation des crédits en investissement ainsi que les subventions reçues à ce jour.

B.- PROGRAMME EUROPEEN : UN FRUIT A LA RECRE

Madame le Maire avise l'assemblée que la commune a reçu l'agrément pour l'opération « un fruit pour la Récré ».

Lors de la dernière séance, aucune entreprise n'avait été retenue pour la livraison des fruits. Une nouvelle consultation a été lancée.

Madame le Maire remercie les trois viticulteurs qui ont donné gracieusement du raisin en septembre.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 20 octobre 2009**

Puis une commande a été passée pour trois semaines auprès des vergers Sesters de Berrwiller pour des pommes.

Après les vacances de la Toussaint, l'entreprise Ponton d'Issenheim approvisionnera les écoles en fruits variés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

➤ approuve les choix retenus.

C.- PERMIS POIDS LOURDS

Madame le Maire informe l'assemblée que le SDIS n'a pas retenu la commune pour la subvention de la formation au permis poids lourds des sapeurs pompiers en 2009.

Afin de permettre au Corps de Première intervention de Bergholtz d'assurer la conduite du véhicule lors de chaque intervention, Mme le Maire propose que la commune, l'amicale des sapeurs pompiers et le sapeur pompier candidat au permis poids lourds prennent en charge chacun un tiers du montant du permis.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

➤ décide la prise en charge d'un tiers du coût du permis poids lourds pour les deux sapeurs pompiers qui s'étaient inscrits dans la demande de subvention auprès du SDIS. L'un sera imputé sur le budget en cours, le second sera inscrit au budget 2010.